

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/034

SEANCE DU 24 MAI 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation

17/05/22

Date d’Affichage

31/05/22

Objet de la Délibération

Demande de subvention auprès de la FAFa

L' an deux mille vingt deux, le vingt-quatre mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et M. TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, CHONG-KEE, SANDOVAL.

Absents : M. et Mme LOUBEAU, VITRICE
Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET
Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE
Mme DEGEILH procuration Mme SANDOVAL
M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU
M. COMBLET procuration à Mr TOUNTEVICH
Mme MONFRAIX procuration à M. CHONG-KEE
Secrétaire : M. DAGUES-BIE

Monsieur le Maire présente le projet d'équipement du terrain de foot en mains courantes afin de sécuriser l'installation et améliorer l'accueil et les conditions de pratique des licencié(e)s.

Il présente l'estimatif global des équipements mains courantes qui s'élève à 24 932,16 € H.T. correspondant aux devis fournis par les sociétés :

- PROLIANS pour un montant de 19 503,53 € HT
- PROLIANS pour un montant de 120,90 € HT
- PROLIANS pour un montant de 4 506,06 € HT
- SPORENCO pour un montant de 801,67 € HT

Il présente l'estimatif global des équipements des filets et relevage de filets qui s'élève à 1 258,33 € H.T. correspondant aux devis fournis par les sociétés :

- SPORENCO pour un montant de 723,33 € HT
- CASAL SPORT pour un montant de 535,00 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible aux subventions du Fond d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) qui est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'acquérir ces équipements dont l'estimatif est de 26 190,49 € H.T.,
- De solliciter une subvention au titre du FAFa la plus élevée possible,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

M. le Maire,
Christophe Tountevich

